

Lignes directrices des subventions
pour les Fonds des ministères de St. Andrew's-Trois-Rivières

Pour la part du Synode Montréal & Ottawa, les demandes de subvention pour les divers projets des ministères en français incluront:

1. Une description détaillée du projet proposé, incluant la durée, créée en consultation avec le Comité de Travail des Ministères en Français (CTMF) du Synode de Montréal et Ottawa.

- a. Les fonds de la part du Synode seront donnés en conformité au « mandat du CTMF » [mandaté le 8 juin 2007], provenant du \$25.000 en capital.
- b. Les demandes doivent être faites par l'entremise du CTMF. Les dates limites pour les demandes sont : 15 janvier, 15 avril et 15 octobre à tous les ans, afin que les demandes puissent être étudiées et recommandées aux Fonds des ministères de St. Andrew's-Trois-Rivières aux réunions de novembre et de mai. Le CTMF peut ajouter des dates limites au besoin.
- c. Le but des Fonds est d'offrir de la formation, des ressources, et du support pour des projets spéciaux ou des événements pour les ministères en français ou bilingues. Les Fonds ne subventionnent pas : le salaire du personnel de soutien; le travail des ministères déjà en cours; la formation en langue française (accessible par la formation continue - fonds de formation en français).
- d. La demande devra provenir d'une paroisse, d'une mission, d'un ministère communautaire, d'un ministère jeunesse ou spécial, d'un ministère éducationnel, d'un comité des Consistoires ou du Synode reconnu de l'Église Unie par le Synode de Montréal et Ottawa
- e. Le projet ou l'événement ne doit pas être subventionné par les Fonds Mission & Support ou autres fonds de l'Église Unie du Canada, afin de s'assurer que le projet ne tire pas bénéfice de deux fonds différents.

2. Un budget détaillé pour le projet avec les revenus et les dépenses prévus.

- a. Le montant maximum accordé est de \$5.000. La demande doit inclure :
Un budget complet montrant tous les revenus et les dépenses. Le montant demandé peut inclure des frais honoraires et le kilométrage du transport au taux offert par le Synode.
Une copie du rapport annuel récent du ministère responsable, incluant le bilan financier annuel, et tous les fonds de réserve.
Une lettre d'appui de l'administration officielle ou le ministère équivalent à qui le projet est redevable.
- b. Les subventions pour les projets seront normalement pour une période d'un an mais la subvention peut être renouvelée pour une deuxième année si on démontre des résultats avantageux à venir.
- c. La préférence sera donnée aux projets qui démontrent une participation de la paroisse, la communauté ou la participation d'un ministère spécial en termes de temps et/ou d'argent.

3. Une description des résultats et des avantages prévus, et une indication de la façon dont l'aide financière sera reconnue publiquement.

4. Un suivi rapport/évaluation est demandé en indiquant les résultats actuels.

5. Pour la part du Consistoire Québec-Sherbrooke, les demandes pour les subventions seront reçu par le Consistoire, selon leurs lignes directrices, avant d'être considéré par le comité pour les Fonds des ministères de St. Andrew's-Trois-Rivières.

6. L'exécutif du Synode de Montréal et Ottawa accordera l'approbation finale aux recommandations par le comité des Fonds des ministères de St. Andrew's-Trois-Rivières.

Les Fonds des ministères de St. Andrew's-Trois-Rivières

Les dates limites pour les demandes sont : 15 janvier, 15 avril et 15 octobre

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Endroit du Ministère:

1. Une description détaillée du projet proposé, incluant la durée, créée en consultation avec le Comité de Travail des Ministères en Français (CTMF) du Synode de Montréal et Ottawa.

2. Un budget détaillé pour le projet avec les revenus et les dépenses prévus.

3. Une description des résultats et des avantages prévus, et une indication de la façon dont l'aide financière sera reconnue publiquement.